



Plan stratégique des Archives publiques de l'Ontario 2007-2010



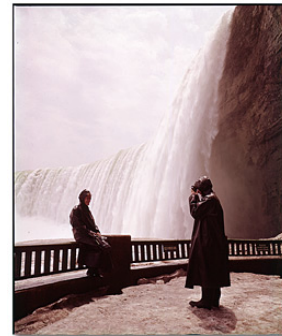
Futur bâtiment des Archives publiques de l'Ontario

Message de l'archiviste de l'Ontario

Des archives publiques fortes et modernes sont essentielles pour préserver le passé de l'Ontario et le rendre vivant pour les générations actuelles et futures. Ces sept dernières années, les Archives publiques de l'Ontario ont focalisé leurs efforts sur l'amélioration de l'accès à leurs collections, par divers moyens innovateurs, à l'intention d'un public de plus en plus vaste. Nous avons entrepris d'améliorer notre site Web, qui a été visité plus de 60 millions de fois en 2006, afin de rendre les Archives plus accessibles à un plus grand public, tout en appliquant des nouveaux systèmes et processus dans le but de mieux servir nos clients.

Nos efforts en vue d'acquérir un bâtiment construit spécialement pour les Archives publiques de l'Ontario ont été couronnés de succès. Nous allons emménager en 2009 dans un nouveau bâtiment à la pointe de la technologie, ce qui améliorera considérablement notre capacité à gérer et préserver nos collections et à les rendre accessibles à nos clients.

Désormais considérés comme l'un des partenaires de choix contribuant à l'instruction des citoyens ontariens, nous fournissons des ressources destinées aux étudiants et aux enseignants des écoles de l'Ontario. Nous avons également étendu nos activités de sensibilisation en établissant des partenariats uniques avec divers organismes, tels que le Barreau du Haut-Canada, le Gardiner Museum of Ceramic Art, Parcs Canada et l'Ontario Black History Society.



Notre devoir de favoriser la transparence et la reddition de comptes au gouvernement a été illustré par l'adoption de la *Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents*. Cette loi établit un solide cadre législatif pour veiller à ce que les archives publiques de l'Ontario soient gérées, conservées et préservées dans une forme utilisable par les générations actuelles et futures. Les Archives publiques de l'Ontario auront un rôle de premier plan à jouer au niveau de la communication des exigences de la nouvelle loi aux ministères et organismes publics. Elles devront aussi les aider à se mettre en conformité avec leurs responsabilités légales.

Les trois prochaines années nous réservent à la fois des défis et des réjouissances, alors que nous serons occupés à superviser la construction de notre nouveau bâtiment et à préparer nos collections au déménagement, en 2009. Nous veillerons, pendant cette période, à mettre en œuvre des stratégies innovantes pour mieux servir notre clientèle et rendre nos documents accessibles à un public de plus en plus étendu. Par ailleurs, nous collaborerons avec nos partenaires, au sein du gouvernement, à la préparation de documents électroniques fiables qui seront conservés pour des futures générations d'utilisateurs des Archives.

Je me réjouis de travailler avec notre personnel dévoué et professionnel à l'atteinte des objectifs stratégiques qui sont exposés dans le présent plan stratégique.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Miriam McTiernan'.

Miriam McTiernan
Archiviste de l'Ontario

À propos des Archives publiques de l'Ontario

Les Archives publiques de l'Ontario collectionnent et préservent des documents publics et privés de l'Ontario pour les mettre à la disposition du public, depuis 1903. Pendant 104 ans, elles n'ont pas cessé d'agrandir leurs collections tout en se mettant au diapason des normes et pratiques archivistiques les plus modernes.

Les Archives publiques de l'Ontario servent une clientèle de plus en plus vaste. Les utilisateurs accèdent aux collections en personne, en ligne ou par le biais des bibliothèques locales. Il s'agit notamment du grand public, de chercheurs, d'étudiants, d'enseignants, d'artistes, de journalistes, de généalogistes, d'avocats, d'organismes d'application de la loi, de fonctionnaires et de commissions d'enquête.

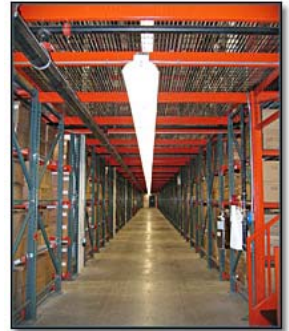
Les clients des Archives ont accès à une collection variée et unique en son genre et qui contient des documents remontant au 16^e siècle, dans différents formats, comme par exemple des registres manuscrits, des documents électroniques, des cartes dessinées à la main, des dessins architecturaux, des photographies, des films et des enregistrements sonores.



À propos des Archives publiques de l'Ontario

- Des collections qui occupent environ 15000 pieds cubes de plus chaque année.
- Plus de 310000 pieds de documents textuels ou plus de 58 milles de boîtes d'un pied cube.
- Le centre d'entreposage des documents du gouvernement détient plus d'un million de pieds cubes de documents qui sont régulièrement utilisés par les ministères et les organismes.
- Les collections contiennent :
 - plus de 1,7 million de photographies
 - plus de 200 000 plans architecturaux
 - environ 40 000 cartes
 - plus de 40 000 enregistrements audio, vidéo et de films
 - près de 2 500 œuvres d'art historiques et contemporaines dans la Collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario administrée par les Archives publiques de l'Ontario.

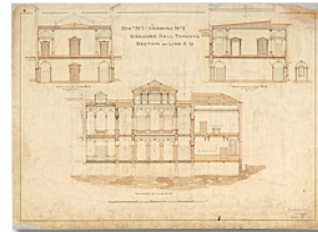
En 2009, les Archives publiques de l'Ontario emménageront dans un nouveau bâtiment longtemps attendu, situé sur le campus de l'Université York. Pour la première fois depuis plus de cent ans, les Archives seront logées dans un édifice construit spécialement pour elles; cet édifice répondra aux normes archivistiques internationales et facilitera la mise en valeur de certaines des collections les plus précieuses des Archives.



Notre mission

En qualité de gardien de la mémoire documentaire de l'Ontario, les Archives publiques de l'Ontario font preuve d'un leadership innovant dans les domaines de la collection, de la gestion et de la préservation des documents d'archives de l'Ontario, et facilitent leur utilisation par les générations actuelles et futures.

- Nous faisons revivre le passé pour les Ontariens et Ontariennes en leur présentant des documents d'archives de l'Ontario, d'origine publique et privée, comme une ressource incontournable pour étudier et interpréter l'histoire, la population et la culture de la province, dans toute leur diversité, et en élaborant des programmes éducatifs innovants.
- Nous encourageons et facilitons l'accès à nos documents en mettant en œuvre des stratégies continues et conviviales qui répondent aux besoins changeants de nos clients.
- Nous favorisons la responsabilisation et la transparence du gouvernement en promouvant et facilitant une bonne conservation des documents au sein des organismes publics.



Notre vision

Incarner toutes les qualités d'Archives modèles :

- Gardien fiable, respecté et écouté de la mémoire documentaire de l'Ontario.
- Chef de file dans le domaine du service à la clientèle, déterminé à cerner les besoins changeants de ses clients et à y répondre.
- Organisme dynamique, offrant des programmes créatifs, innovateurs et pertinents à un vaste éventail de clients.
- Partenaire clé dans l'instruction des Ontariens et Ontariennes.
- Leader dans le domaine de la promotion de méthodes efficaces et efficaces de conservation des documents pour le gouvernement au nom de la population de l'Ontario.
- Archives modernes dont le personnel maintient des niveaux élevés de professionnalisme grâce au perfectionnement continu de sa capacité et à de solides pratiques de travail.



Priorités de 2007 à 2010

Nous avons établi des priorités dans trois domaines clés :

- Innovation dans les efforts en vue de faire revivre le passé
- Leadership dans la promotion de l'excellence dans le domaine de la conservation des documents du gouvernement
- Excellence dans les stratégies et pratiques de gestion des collections



Innovation dans les efforts en vue de faire revivre le passé

- Continuer à élaborer et mettre en œuvre des stratégies innovatrices et des initiatives d'amélioration du service à la clientèle afin de mettre nos documents à la disposition d'un public de plus en plus vaste.
- Promouvoir les Archives et sensibiliser un public varié à l'importance et à la pertinence de leurs documents.



Leadership dans la promotion de l'excellence dans le domaine de la conservation des documents du gouvernement

- Faire preuve de leadership pour renforcer la reddition de comptes et la transparence au sein du gouvernement par la mise en œuvre de la *Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents*.
- Collaborer avec nos partenaires en vue de leur prodiguer des conseils sur la gestion des documents électroniques au sein du gouvernement et d'élaborer des stratégies visant à améliorer notre capacité à préserver les archives électroniques et à les rendre accessibles pour nos clients.



Excellence dans les stratégies et pratiques de gestion des collections

- Continuer à développer nos collections afin d'y ajouter des documents qui reflètent la diversité de l'Ontario et de ses habitants.
- Continuer à renforcer le contrôle physique et intellectuel de nos documents tout en préparant nos collections à l'emménagement dans nos nouveaux locaux.



Priorité : Innovation dans les efforts en vue de faire revivre le passé

Les Archives publiques de l'Ontario sont déterminées à offrir au public des services rentables, de haute qualité et axés sur la clientèle. Ces trois dernières années, nous n'avons pas cessé de moderniser nos activités afin de fournir à nos clients les services dont ils ont besoin.

Au cours des trois prochaines années, nous continuerons à élaborer et mettre en œuvre des stratégies innovantes et des initiatives d'amélioration du service à la clientèle en vue de promouvoir nos collections et de rendre nos documents accessibles à un public de plus en plus important. Nous poursuivrons nos activités destinées à faire revivre le passé dans les salles de classe en établissant des priorités et en élaborant de nouvelles ressources.

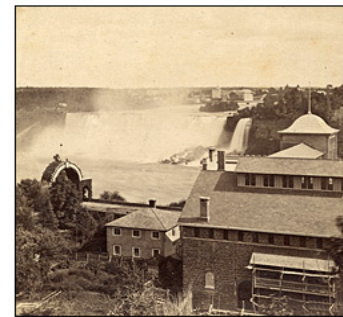
Nous chercherons à atteindre un public de plus en plus vaste en établissant des partenariats innovants. En vue de notre déménagement en 2009, nous mettrons au point une stratégie en matière de programmes qui tient compte des nouvelles possibilités que nous offrira notre nouveau bâtiment.



Priorité : Innovation dans les efforts en vue de faire revivre le passé

Nos objectifs :

- Élaborer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'accès pour promouvoir les Archives auprès d'un public plus étendu.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies en vue de recueillir de meilleures informations au sujet des besoins et attentes de nos clients.
- Examiner et rationaliser les systèmes et processus afin de mieux répondre aux besoins de nos clients.
- Rationaliser l'accès aux documents pour les clients du gouvernement.
- Continuer à élaborer et promouvoir l'accès en ligne à nos documents et services pour le public et nos clients du gouvernement.



Priorité : Innovation dans les efforts en vue de faire revivre le passé

Objectifs :

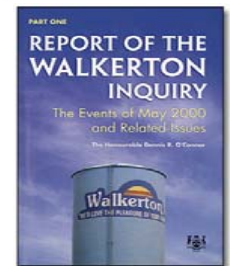
- Améliorer l'accès aux documents en élaborant et mettant en œuvre une stratégie de numérisation.
- Travailler de concert avec les partenaires à l'établissement de priorités pour l'élaboration de nouvelles ressources éducatives destinées aux écoles de l'Ontario.
- Élaborer un plan pour concentrer les activités de promotion là où elles auront l'impact le plus marquant.
- Élaborer des partenariats afin de présenter les collections des Archives de façons innovantes.



Priorité : Leadership dans la promotion de l'excellence dans le domaine de la conservation des documents du gouvernement

Les Archives publiques de l'Ontario affirment leur leadership en promouvant des méthodes efficaces de conservation des documents dans les ministères et les organismes publics. Au cours des trois prochaines années, nous soutiendrons les ministères et organismes publics dans leurs efforts de mise en œuvre de la *Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents* en leur prodiguant des conseils, en élaborant des lignes directrices, des systèmes et des outils, en cernant les besoins en matière de formation et en y répondant.

Autre priorité clé des Archives pour les trois prochaines années : collaborer avec leurs partenaires au sein du gouvernement à l'élaboration de normes gouvernementales en matière de conservation des documents électroniques. Pour s'assurer que les documents sont préservés à l'attention des futurs utilisateurs, il est indispensable que des normes, des politiques et des processus de création et gestion des documents électroniques soient établis et communiqués à l'échelle du gouvernement de l'Ontario.



Priorité : Leadership dans la promotion de l'excellence dans le domaine de la conservation des documents du gouvernement

Objectifs :

- Faire preuve de leadership pour aider les ministères et les organismes publics à mettre en œuvre la *Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents*.
- Élaborer et mettre en œuvre des initiatives en vue d'aider les ministères et les organismes à gérer leurs documents plus efficacement.
- Travailler avec les ministères et organismes à l'élaboration d'un programme de formation qui facilitera l'acquisition de compétences spécialisées dans la gestion des documents, à l'échelle du gouvernement.
- Mettre en œuvre des processus efficaces et efficaces de mise à jour des calendriers de conservation qui rationalisent les processus d'approbation.
- Collaborer avec nos partenaires à l'élaboration de normes et bonnes pratiques à l'échelle du gouvernement en matière de conservation des documents électroniques.



Priorité : Excellence dans les stratégies et pratiques de gestion des collections

Les Archives ont instauré des changements profonds, ces dernières années, qui leur ont permis de renforcer le contrôle physique et intellectuel de leurs collections. Au cours des trois prochaines années, notre priorité sera d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies qui assureront le transfert en toute sécurité de nos collections vers nos nouveaux locaux, en 2009. Nous passons en revue toutes nos collections et maintiendrons nos initiatives de préservation afin de préparer nos collections au déménagement.

Nous veillerons à acquérir des documents qui reflètent la diversité de l'Ontario et des Ontariens et Ontariennes. Pour assurer que les documents d'archives seront préservés pour les futures générations d'utilisateurs des Archives, nous nous efforcerons également de renforcer la capacité de gérer efficacement des archives électroniques.

Nous continuerons à moderniser nos processus d'acquisition et de description et à renforcer la capacité au sein des Archives, surtout sur le plan de la gestion et de l'évaluation des documents électroniques.



Priorité : Excellence dans les stratégies et pratiques de gestion des collections

Objectifs :

- Élaborer un plan détaillé pour le transfert en toute sécurité de nos collections vers nos nouveaux locaux.
- Passer entièrement en revue nos collections afin de déceler les risques et d'établir l'ordre de priorité des exigences en matière de préservation.
- Rendre les documents plus accessibles à nos clients en améliorant leur description.
- Accorder la priorité à l'acquisition de documents qui reflètent la diversité de l'Ontario et des Ontariens et Ontariennes en cernant les lacunes dans nos collections et en cherchant des occasions de partenariat.
- Améliorer la capacité des Archives à acquérir et gérer les documents électroniques.



Priorité : Un personnel qualifié, dévoué et souple

Pour atteindre les objectifs que nous avons établis dans nos trois domaines de priorité clés, nous avons besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, dévouée et souple.

Objectifs :

- Encourager et favoriser l'engagement et la participation du personnel.
- Continuer à élaborer et adopter des pratiques de travail durables et musclées qui offrent de la valeur au client.
- Encourager une culture du leadership à tous les niveaux de l'organisme.
- Continuer à évaluer la capacité et à chercher des stratégies d'apprentissage susceptibles de combler les lacunes.
- Promouvoir l'excellence parmi le personnel en planifiant la succession et en élaborant des stratégies efficaces de recrutement et de rétention.

